

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4095

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Adoption des différentes licences accompagnant la diffusion de données sur la plateforme Grand Lyon Smart Data - Autorisation de signer les licences

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthélémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4095**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Adoption des différentes licences accompagnant la diffusion de données sur la plateforme Grand Lyon Smart Data - Autorisation de signer les licences**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a entamé une démarche d'ouverture de données qui s'inscrit dans une conjonction de projets (SmartCity, Optimod, LyonUrbanData, etc.) visant à favoriser l'innovation et la création de services.

Suite à la délibération n° 2012-3081 du Conseil de communauté du 25 juin 2012, une plateforme de mise à disposition des données publiques a été ouverte, alimentée par les premières données de références et métiers (<http://catalogue.data.grandlyon.com>).

Cette plateforme a ensuite été complétée par une seconde plateforme <http://smartdata.grandlyon.com> plus ergonomique. Une charte d'utilisation de la plateforme vient préciser les conditions générales d'utilisation par le public, des données mises en ligne ainsi que les caractéristiques techniques desdites données.

Toutes ces données sont actuellement accessibles, téléchargeables et réutilisables sur ces 2 plateformes, sous réserve d'acceptation d'une licence de type ODbL.

Ces données sont soit des données propres de la Communauté urbaine, soit des données de partenaires pour lesquelles la Communauté urbaine a eu délégation dudit partenaire pour la mise à disposition, soit enfin des données publiées directement par les partenaires (avec convention).

Aujourd'hui, dans le cadre d'un enrichissement des modalités de mise à disposition des données, la Communauté urbaine décide d'adopter 3 types de licences juridiques qui correspondent à 3 modalités de mise à disposition de données :

- une licence "open data", licence ouverte promue par la mission ETALAB, pour une mise à disposition gratuite sans authentification du réutilisateur ni contrôle de l'usage, et sans obligation de partage à l'identique,
- une licence pour une mise à disposition gratuite avec authentification du réutilisateur et contrôle de l'usage afin de s'assurer de la compatibilité avec les politiques publiques : licence engagée,
- une licence avec authentification du réutilisateur, contrôle de l'usage et possibilité de paiement de redevances proportionnelles à l'audience et dont le mode de calcul est détaillé dans la licence : licence associée.

Des annexes spécifiques à chaque licence détaillent :

- la liste des données hébergées sur la plate forme <http://smartdata.grandlyon.com>,
- les éléments que doivent contenir les déclarations de services pour les licences engagée et associée,
- les modalités de la tarification de la licence associée.

Chaque direction de la Communauté urbaine qui libérera des données sur les 2 plateformes leur affectera la licence appropriée à laquelle l'utilisateur devra se conformer.

Par ailleurs, pour la licence open data, l'accès aux données sera subordonné à l'acceptation préalable de la licence par l'utilisateur par validation sur la plateforme.

Pour les autres licences requérant l'authentification de l'utilisateur, et éventuellement le paiement d'une redevance (licences 2 et 3), elles feront l'objet d'un contrat de licence signé des 2 parties. La plateforme Grand Lyon SmartData pourra également être mise à disposition des partenaires de la Communauté urbaine qui souhaitent diffuser leurs données via celle-ci.

La présente délibération abroge la délibération n° 2012-3081 du Conseil du 25 juin 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - La délibération n° 2012-3081 du Conseil du 25 juin 2012 est abrogée.

2° - Approuve :

a) - l'adoption de 3 niveaux de licence pour la diffusion de données sur la plateforme Grand Lyon SmartData et la plateforme catalogue de la Communauté urbaine de Lyon,

b) - la mise à disposition de la plateforme Grand Lyon SmartData aux partenaires de la Communauté urbaine souhaitant diffuser leurs données via celle-ci,

c) - la possibilité pour la Communauté urbaine de publier sur Grand Lyon SmartData des données dont elle n'est pas propriétaire (sous réserve de l'accord du propriétaire).

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer les contrats de licence et leurs annexes qui requièrent une authentification ou le paiement d'une redevance,

b) - signer les conventions entre la Communauté urbaine de Lyon et ses partenaires pour publication de leurs données.

4° - Les recettes en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - section de fonctionnement - exercices 2013 et suivants - compte 751 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.